



**FICHE D'INSCRIPTION au 1<sup>er</sup> concours de « BIG BAND ECOLE » du festival TUTTI  
Samedi 28 mai 2016 à Mantes-la-Ville (78)**

Nom de l'Ecole de musique .....  
Adresse : .....  
Ville : .....  
Téléphone : .....  
E-mail de contact : .....  
Nom du Directeur de l'établissement : .....  
Nom du chef d'orchestre : .....

Horaire souhaité :	14 H	15 H	16 H	17 H
--------------------	------	------	------	------

L'inscription et la participation au concours de BIG BAND de la 6<sup>ième</sup> édition du festival « Tutti, la musique à vent tout » du samedi 28 mai, valent acceptation sans réserve dudit règlement. Tout manquement au règlement pourra entraîner la disqualification au concours, sans remboursement des frais d'inscription.

**\*\*\*\*\* REGLEMENT \*\*\*\*\***

Article 1 : L'inscription au concours nécessite de remplir la fiche d'inscription accompagnée des frais d'inscription de 75 € (chèque à l'ordre de Mantes event).

Le concours est exclusivement ouvert aux Big Band appartenant à un établissement d'enseignement musical. Aucun niveau musical spécifique n'est demandé. La formation ne peut avoir recours à des instrumentistes extérieurs.

L'inscription définitive est confirmée par E-mail, impérativement avant le 15 avril 2016 par Mantes event.

L'horaire de passage est fixé par Mantes event, en respectant si possible la choix demandé. Si la candidature n'est pas retenue, les frais d'inscription sont restitués.

Article 2 : La prestation demandée est de 45 minutes maximum, mais sa durée pourra être réduite en fonction du nombre d'orchestres inscrits (au minimum 30 minutes). Le programme est libre et doit être communiqué à Mantes event 48 H avant le concours, aux fins de déclaration auprès de la SACEM.

Article 3 : La formation doit apporter son propre matériel (pupitres notamment). Le backstage fourni par Mantes event sera communiqué au plus tôt. Les frais de restauration sont à la charge des participants. Un verre de l'amitié est offert après le passage de l'orchestre.

Article 4 : Un jury composé de 4 à 5 musiciens (professionnels et / ou amateurs avertis) détermineront à l'issue de la journée, le gagnant du concours. Un prix de 400 € sera remis le jour même au Responsable de la formation désignée. Le jury se déterminera sur la qualité et l'originalité du programme ou de la thématique éventuellement choisie, sur l'exécution des œuvres ainsi que sur la prestation scénique. Le jury est souverain et aucune contestation ne pourra être déposée auprès de l'organisateur.

Article 5 : L'organisateur se réserve le droit d'annuler le concours, en cas de conditions climatiques défavorables ou d'inscriptions insuffisantes. Dans ce cas, les frais d'inscription seront remboursés.

Fait à .....  
Le .....

Signature du responsable de l'orchestre :